

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 7 (1931-1932)
Heft: 2

Artikel: L'artillerie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dissement de Lausanne qui lui dira de s'adresser à Zurich. Le chef d'arrondissement de cette ville, n'étant pas au courant de la nouvelle manière de procéder de son collègue de Lausanne, répondra à l'infortuné soldat qu'il n'a qu'à demander l'ordre de marche au chef d'arrondissement de son domicile, d'où une perte de temps précieux, des paperasses inutiles et peut-être aussi en dernier lieu le refus formel du chef d'arrondissement de Lausanne, ce qui mettra l'homme dans une situation embarrassante et l'obligera à payer la taxe entière de son voyage!

Mais, dira-t-on, pourquoi le commandant d'arrondissement de Lausanne se montre-t-il si intransigeant, puisque son collègue de Zurich affirme qu'il doit satisfaire à la demande qui lui est faite?

A ceci nous répondrons que probablement il a ses raisons pour agir ainsi. Et c'est la vérité car le cas s'est présenté à Genève qui avait accordé un ordre de marche à un homme domicilié dans cette ville, mais incorporé dans une unité d'un autre canton. Ce dernier contesta le droit dont avait fait usage le commandant d'arrondissement de Genève et l'affaire fut soumise au Département militaire fédéral qui trancha en faveur du canton d'attribution!

Après ceci on comprendra parfaitement une autorité militaire qui, forte de cette expérience, refusera d'établir un ordre de marche pour voyager en civil à un homme qui n'est pas incorporé dans l'une de ses unités. Mais aussi, ce que l'on comprendra moins, c'est que le Département militaire fédéral n'intervienne pas pour mettre un point final à ces joutes intercantionales, si l'on peut s'exprimer ainsi, dont les victimes, qui sont nos soldats, ne méritent certainement pas qu'un défaut d'organisation et d'administration les désavantage.

Peut-être objectera-t-on qu'un homme qui fait son service doit être aussi bien en possession de son équipement au moment de partir, que celui qui est obligé de l'avoir pour passer son inspection? Mais n'oublions pas qu'il y a une légère différence entre les deux cas, car celui qui a terminé son service n'est plus un tout jeune homme, il a en général une situation acquise et il est à même d'entretenir son équipement, ce qui est rarement le cas pour un jeune qui doit souvent même regarder à la dépense qu'occasionnerait un envoi de ses effets militaires à son domicile occasionnel.

Mais là n'est pas le fond de la question et s'il est toujours vrai que l'évidence est le critérium de la vérité, mettons-nous d'accord sur la question de principe, un soldat peut-il obtenir un justificatif pour voyager en civil à demi-tarif, s'il n'est pas en possession de son équipement?

Oui, l'organisation militaire le prévoit. Y a-t-il une raison quelconque pour que ce soit l'autorité militaire du canton d'attribution plutôt que le commandant d'arrondissement du lieu de domicile qui délivre ce justificatif?

Il appartient maintenant au Département militaire fédéral de répondre à cette question et de mettre une fois pour toutes cette situation au net.

Qu'un ordre précis vienne uniformiser la façon de faire des différents cantons et il n'y aura plus de mécontents; dans tous les cas, n'oublions pas qu'un citoyen qu'on renvoie de bureaux en bureaux pour finalement lui refuser une chose à laquelle il a pourtant droit, sera vite lassé de servir une cause qui en récompense ne lui laisse que des désagréments. Continuons de la sorte et nous aurons trouvé le moyen de faire quelques ennemis de l'armée de plus!!

E. N.

Le Régiment genevois dans la Vallée de Joux.

Abandonnant le Gros de Vaud et le Pied du Jura, le régiment genevois effectua cette année son cours de répétition à la Vallée.

Malheureusement, en raison du mauvais temps, cette jolie contrée n'apparut pas sous un jour bien favorable aux soldats de Genève, mais ils garderont un excellent souvenir de l'accueil de la population.

Sous la direction experte de leur nouveau commandant, M. le lieutenant-colonel Duc, nos troupes travaillèrent ferme durant la première semaine pour remettre au point les détails de l'instruction individuelle et reprendre confiance en leurs armes, soit en effectuant des tirs sur cibles dans les différents stands de la région, soit des tirs de combat dans les nombreux et riches pâturages dominant le Lac de Joux.

Le début de la seconde semaine fut consacré aux exercices tactiques dans le cadre de la section et de la compagnie pour arriver à l'exercice final du jeudi qui comportait l'attaque du Marchairuz.

Rouge s'étant vu refuser le passage par notre pays avait décidé de violer notre territoire; il voulait avec un régiment s'emparer du col du Marchairuz tenu par des éléments de landsturm auxquels était venu se joindre un bataillon de fusiliers.

Le Bat. fus. 13 s'était installé défensivement en avant du col; le Bat. fus. 10 attaquait en direction le col, sa droite débordant la route du Marchairuz; à gauche le Bat. fus. 7 devait soutenir l'attaque du Bat. 10 et se porter en avant, puis par un mouvement de flanc couper la retraite des éléments défendant le Marchairuz.

Malheureusement le terrain, difficile pour des soldats de plaine, ralentit beaucoup les opérations et la dernière phase de la manœuvre, c'est-à-dire l'assaut du bat. 10 et le mouvement tournant du bat. 7, ne put être qu'ébauchée, faute de temps.

Après la critique du lieutenant-colonel Duc, à laquelle assistaient, M. le colonel divis. Guisan, le colonel Rilliet, cdt. de la Brigade d'Inf. 2, le colonel Martin, ancien cdt. du Rég. d'Inf. 3 et M. le Conseiller d'Etat Frédéric Martin, chef du Département militaire du canton de Genève, le régiment regagna sa place de démobilisation en deux étapes, le parcours Nyon-Genève étant effectué en bateau, et défila devant les autorités du canton.

Le samedi à midi par une pluie battante, à laquelle tout le monde du reste était habitué, les drapeaux regagnèrent l'Arsenal et le cdt. de Rég. prononça le traditionnel « rompez vos rangs » d'un cours qui eut pu être très agréable si le temps l'avait un peu plus favorisé.

M.

L'artillerie.

La question de l'armement de l'artillerie n'est pas restée en dehors des discussions. Si elle ne fait pas l'objet d'exposés publics, elle n'en est pas moins d'actualité bien que les opinions soient souvent fort divergentes. Comme le fait remarquer le lieutenant-colonel P. Curti, dans une fort intéressante brochure tirée d'une conférence sur l'armement de l'artillerie, il s'agit tout d'abord de fixer le programme des exigences, de se rendre compte des acquisitions urgentes et du temps nécessaire à l'exécution.

C'est surtout dans l'artillerie que l'augmentation de la portée s'est manifestée en donnant une formidable

puissance à son feu. Si en 1870 l'artillerie de campagne tirait en moyenne à 2000 mètres, en 1914 elle atteignait les 5000 et à la fin de la guerre elle atteignait les dix kilomètres. L'artillerie lourde a utilisé des portées de vingt kilomètres. On sait aujourd'hui que des progrès ont encore été faits quant aux portées, ce qui n'est pas étonnant. Les Allemands ont tiré sur Paris distant de 120 kilomètres et comme les échelonnements en profondeur deviendront toujours plus considérables, on peut prédire l'emploi d'une artillerie lourde à très grandes distances, secondée par l'observation aérienne et par l'aviation de bombardement.

Mais la tâche de l'artillerie n'est pas seulement d'atteindre des limites extrêmes qui gêneront les mouvements, les transports, les ravitaillements, les usines, les œuvres d'art, etc. Elle doit pouvoir aussi ouvrir le chemin à l'infanterie à travers les obstacles et atteindre l'adversaire dans ses abris masqués grâce au tir courbe de ses lance-bombes ou des canons d'infanterie, dont les calibres varient suivant la nature et la place des objectifs. Autant dire que le rôle de l'artillerie est décisif. Le vide du champ de bataille dont on a si souvent parlé a créé pour les fantassins le tir dans l'inconnu. L'artillerie a dû forcer l'adversaire, par son tir, à se découvrir et à montrer ses intentions. Cette activité nouvelle est la cause de la multiplicité des calibres, des portées et du matériel. Canons de campagne légers, obusiers, canons longs à grande portée, sont les trois genres-types en usage où l'on retrouve les différents modèles aux calibres de 75 et voisins, ceux de 105 jusqu'à 420 pour les obusiers et de 95 à 340 pour les canons longs.

On ne saurait enfin ignorer l'appoint énorme apporté à l'artillerie par l'aviation, par la chimie et par les tracteurs.

L'aviation de bombardement agit comme une artillerie à des distances considérables, celle d'observation surveille le champ de bataille et signale tout ce qu'elle voit. La chimie a introduit des projectiles nouveaux dont les effets brisants ou toxiques sont connus. Enfin la traction automobile, sans remplacer la traction à chevaux qui reste en usage partout où sont les troupes à pied, permet les déplacements rapides derrière le front à une allure moyenne de dix kilomètres à l'heure. De toutes façons, l'artillerie apparaît comme l'arme la plus puissante par ses moyens et celle qui détiendra souvent, par ses feux, le sort de la bataille. Colonel Fonjallaz.

Le militarisme et les paysans.

Sous ce titre, nous relevons dans « Le Droit du Peuple » de Lausanne un intéressant . . . article que voici fidèlement reproduit. Nous laissons à nos lecteurs le plaisir de se divertir à la lecture de cette litanie d'inexactitudes et d'injures gratuites à l'armée dont se montre si prodigue le plumitif qui signe « L'Homme des Bois »!

« Aujourd'hui, dans notre chronique, nous voulons parler du militarisme à la campagne. Beaucoup de personnes, surtout dans le monde des radicaux, capitalistes et autres, croient que tout paysan est un fervent de l'armée, un militariste forcené; ils s'imaginent que chacun de nous, paysan, ne voit de beau que l'uniforme. C'est là une grave erreur!

Dans le Jorat, en particulier, nous détestons cordialement le service militaire, car c'est un stupide et ruineux esclavage, un vil asservissement, un honteux abrutissement de l'individu « libre et souverain » traité en laquais par nos traîneurs de sabre! Le militarisme est une pieuvre, une plaie hideuse qu'il faut détruire, anéantir par les moyens énergiques préconisés par le Parti socialiste.

L'armée, ce chien de garde du capitalisme, ne sert qu'à ruiner le pays moralement et financièrement. Au point de vue moral, c'est une école du crime! Cette dernière guerre en est

la preuve avec toutes ses horreurs, tueries, incendies, viols, etc., fruits militaristes. A la caserne, on apprend aux jeunes soldats, armes en mains, à devenir des meurtriers, des incendiaires; c'est une honte pour notre « civilisation »!

Au point de vue financier, nous savons en Suisse combien nous coûte notre armée de pacotille; chacun est d'accord pour reconnaître que ces cent millions de francs seraient mieux et plus utilement employés ailleurs, hôpitaux, assurances vieillesse, etc. Lorsque nous entendons, dans les environs du Chalet-à-Gobet, le crépitement des mitrailleuses, fusils, nous pensons à l'énorme gaspillage de munitions — pour la gloire des gros capitalistes et des galonnés — et nous songeons avec amertume aux impôts... au budget de guerre et à la vie chère... Aussi le paysan du Jorat — et d'ailleurs — est-il antimilitariste par conviction et expérience.

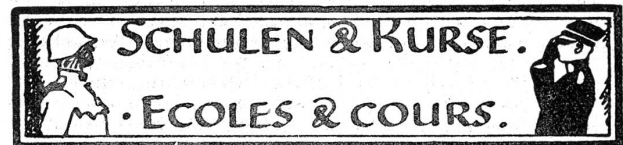
C'est à peine si quelques-uns d'entre nous se réjouissent d'aller faire un cours de répétition, non pour porter l'uniforme exécré, mais pour revoir un peu les copains d'infortune! Autrement, c'est une sale corvée, une dure nécessité que de quitter nos champs pour aller faire le « guignol » pour le plus grand profit... des profiteurs de l'armée, fournisseurs, officiers et autres parasites.

Que l'on sache bien, dans les « milieux officiels », que nous autres paysans, nous détestons cordialement l'armée, ses dirigeants, ses buts, ses moyens, etc., et tout ce qui touche au militarisme! Sans l'armée, sans son budget énorme, sans le temps perdu inutilement, etc., nous serions heureux!

Paysans, associons-nous et réalisons toujours plus l'union (verte-violette et rouge), destinée à combattre à outrance ce militarisme égoïste et brutal, ce fléau national, cette pieuvre immonde. Enseignons à nos jeunes gens à détester l'armée; refusons le budget militaire et travaillons à la destruction de l'esprit de guerre.

L'Homme des Bois.

Permettez, Monsieur l'Homme des Bois, à un soldat qui fait son service dans une unité composée presque uniquement de paysans, d'opposer un démenti formel à vos allégations tendancieuses. Les paysans sont les meilleurs soldats de notre armée, mettez-vous bien cela dans la tête et avant de rédiger votre copie, quittez le bureau de votre rédaction, partez la pioche sur l'épaule et après nous discuterons si vous le voulez bien. E. N.



Unteroffiziersschulen.

Artillerie.

Vom 30. Oktober bis 5. Dezember: F.-Art.-R. 1—8, Bal.-Kp.

1—3, Mot.-Kan.-Bttr. 85, in *Bière*.

Vom 30. Oktober bis 5. Dezember: F.-Art.-R. 9—12, Motor-

Kan.-Bttrn. 86—89, in *Frauentfeld*.

Vom 30. Oktober bis 5. Dezember: F.-Hb.-Abt. 25—30, Schw.

F.-Hb.-Abt. 1—4, Mot.-Hb.-Bttrn. 91—95, Tel.-Sold.- und

Art.-Beob.-Kpn., in *Kloten*.

Vom 30. Oktober bis 5. Dezember: Geb.-Art.-Abt. 1—6, Schw.

Mot.-Kan.-Abt. 1—12, Fest.-Art.-Abt. 3—5, Fest.-Art.-Kp.

15, in *Mte. Ceneri und Airolo*.

Vom 30. Oktober bis 5. Dezember: Fest.-Art.-Abt. 1 und 2, in

Dailly.

Veterinärtruppe.

Hufschmiedkurs vom 1. Oktober bis 27. November in *Thun*.

Wiederholungskurse.

6. Division.

I.-Br. 17 vom 12. bis 24. Oktober.

Drag.-Abt. 6 vom 12. bis 24. Oktober.

F.-Art.-R. 11 vom 9. bis 24. Oktober.

Art.-Beob.-Kp. 6 vom 9. bis 24. Oktober.

Tg.-Kp. 6 vom 12. bis 24. Oktober.

San.-Kp. III/6 und IV/6 vom 12. bis 24. Oktober.

Vpf.-Kp. II/6 vom 12. bis 24. Oktober.

Armeetruppen.

W.-K. II der Motorwagentruppe vom 19. bis 31. Oktober.

Besonderer Train-W.-K. 1. Division vom 26. Oktober bis 7. November.

Landwehr.

I.-R. 44 vom 12. bis 24. Oktober.

I.-R. 48 vom 5. bis 17. Oktober.